

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° F-PSA-8

**EQUIPEMENT MOBILIER DES COLLÈGES LÉONARD DE VINCI À
SAINT-ROMAIN-LE-PUY ET LOUIS GRUNER À ROCHE-LA-MOLIERE - LANCEMENT
D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 16 février 2007 relative à l'inscription des crédits,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale le 17 février 2006, items 28.1.1 et 28.1.3.

CONSIDERANT

- la demande des responsables de collèges,
- l'avis de la commission Education – Culture – Jeunesse et Sports en date du 6 février 2006.

DECISION : La Commission permanente du Conseil général de la Loire, dans le cadre de l'équipement mobilier des collèges Léonard de Vinci à SAINT-ROMAIN-LE-PUY et Louis Grüner à ROCHE-LA-MOLIERE :

- prend acte du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen à bons de commande, conformément aux articles 33, 39, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, avec minimum et maximum, d'une durée de 3 ans et en 5 lots séparés :

*** lot n° 1 : Mobilier scolaire et salles des professeurs :**

- montant minimum : 70 000 € HT,
- montant maximum : 280 000 € HT.

*** lot n° 2 : Tableaux – panneaux d’affichage – écrans :**

- montant minimum : 16 000 € HT,
- montant maximum : 56 000 € HT.

*** lot n° 3 : Mobilier de bureau – salle de réunion :**

- montant minimum : 35 000 € HT,
- montant maximum : 122 000 € HT.

*** lot n° 4 : Mobilier de restauration – salle polyvalente :**

- montant minimum : 20 000 € HT,
- montant maximum : 70 000 € HT.

*** lot n° 5 : Mobilier de C.D.I. :**

- montant minimum : 4 000 € HT,
- montant maximum : 16 000 € HT.

- prend acte des critères de jugement des offres (par ordre décroissant d’importance) :

* valeur technique de l’offre (notée sur 20 – coefficient 3) : notation au vu des documents suivants :

- fiches techniques détaillées par produit proposé (notées sur 16) :

- * robustesse (maximum 10),
- * sécurité (maximum 6).

- mémoire (noté sur 4) précisant :

- * les conditions de livraison des fournitures, d’installation et d’enlèvement des emballages (maximum 2),
- * l’implication de l’entreprise candidate dans le respect de l’environnement et le développement durable (maximum 2).

* prix des prestations (noté sur 20 – coefficient 2),

* qualités fonctionnelles et esthétiques (notées sur 20 – coefficient 1) :

- fonctionnalité au vu du document général par lot présentant les produits proposés dans le bon de commande type pour les lots 2 et 5 ou des échantillons exposés par le candidat pour les lots 1 – 3 et 4 (maximum 11),

- esthétique jugée sur les propositions du nuancier fourni par le candidat, la qualité des finitions et l’harmonie des formes (maximum 9).

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux marchés de fournitures,

- approuve :

* l’estimation, par lot, de la commande indicative type :

- lot 1 : 116 000 € HT,
- lot 2 : 17 600 € HT,
- lot 3 : 33 000 € HT,
- lot 4 : 35 000 € HT,
- lot 5 : 6 000 € HT.

* l'estimation des prévisions de commandes, par lot, pour la durée du marché :

- lot 1 : 130 000 € HT,
- lot 2 : 18 000 € HT,
- lot 3 : 66 000 € HT,
- lot 4 : 46 000 € HT,
- lot 5 : 6 000 € HT.

- autorise Monsieur le Président à signer les pièces des marchés.

Adopté à l'unanimité